

Violences faites aux femmes à Monaco en 2020

Cette publication présente les principales données disponibles sur les violences faites aux femmes à Monaco durant l'année 2020. Réalisée à la demande et avec le support du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, elle dresse un état des lieux de ces violences selon différents indicateurs mesurables. Ces informations ont été récoltées et analysées par l'IMSEE auprès des différentes sources institutionnelles, associatives ou encore d'établissements de santé, identifiées comme référentes sur cette thématique en Principauté de Monaco.

La lecture de ces résultats doit être faite avec une précaution indispensable, du fait de la multiplicité des sources et des méthodologies de comptage utilisées (voir avertissement et notes méthodologiques).

Recenser, objectiver et étudier ce phénomène est indispensable pour orienter l'action publique et apporter des réponses efficaces et adaptées afin de mieux lutter contre ce fléau. C'est également un levier pour mobiliser l'ensemble de la société contre ces violences.

AVERTISSEMENT : Compte tenu du caractère hypersensible des informations recueillies, de la taille du périmètre ainsi que du décalage temporel dans le suivi des dossiers, les résultats présentés dans ce document s'entendent entité par entité et doivent être considérés indépendamment les uns des autres. Les effectifs recensés ne traduisent pas le suivi de parcours des individus comptabilisés dans les différents organismes. Ainsi les résultats présentés ne sont pas comparables entre eux et ne doivent en aucun cas être additionnés.



Source : Direction
de la Sécurité Publique

Faits de violences enregistrés par les services de police en 2020

- **39 cas de violences** commises envers les femmes en 2020 ont été recensés par les services de police, contre 33 en 2019
- **72 % des victimes de ces faits résident en Principauté de Monaco**
- Les femmes victimes de violences sont âgées de **36 ans** en moyenne et l'âge moyen des auteurs de violences est de **42 ans**
- Dans plus de **64 % des cas**, il s'agit de **violences physiques** et, pour **10 %**, de **violences sexuelles**
- **1 cas sur 2** est commis au **domicile** de la victime ou de l'auteur des violences
- **54 %** des violences sont commises par le **conjoint ou ex-conjoint** de la victime
- **14 plaintes** et **4 mains courantes** pour des violences commises en 2020 ont été déposées



Source : Direction des
Services Judiciaires

Traitement judiciaire des affaires de violences en 2020

- **50 procédures** ont été ouvertes pour des cas de violences envers les femmes, dont **20** pour des faits commis en 2020
- **23 cas** font actuellement l'objet de **poursuites judiciaires**, dont **6** pour des faits commis en 2020, **13** pour des faits commis en 2019 et **4** pour des faits commis avant 2019. (En 2019, on comptabilisait 15 poursuites en cours, dont 12 pour des faits commis pendant l'année)
- Les auteurs de violences sont âgés de **48 ans** en moyenne, contre **43 ans** pour les victimes (**39** contre 35 en 2019)
- A ce jour, **1 condamnation** a été prononcée et **1 ordonnance de protection** a été prise pour des faits commis en 2020. **8 affaires** ont été classées sans suite en 2020.



Source : Centre Hospitalier
Princesse Grace

Victimes de violences recensées au Centre Hospitalier Princesse Grace en 2020

- En 2020, **53 femmes** admises dans un service hospitalier ont déclaré avoir subi des violences dans l'année (contre 113 en 2019), dont **70 % de violences physiques**.
- Ces victimes sont âgées de **43 ans** en moyenne (contre 37 ans en 2019).
- **40%** des victimes habitent à **Monaco**.



Source : Association
d'Aide aux Victimes
d'Infractions Pénales

Victimes de violences reçues par l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales en 2020

- **42 femmes** victimes de violences ont été reçues par l'association en 2020, dont **35** pour des faits commis en 2020 (42 dont 40 en 2019)
- **81 %** des victimes reçues résident à **Monaco**
- Les victimes ont **44 ans** en moyenne (39 ans en 2019)
- Dans **67 % des cas**, les violences ont été commises par le **conjoint ou ex-conjoint de la victime** (contre 83% en 2019)
- En 2020, les **violences physiques** concernent **36 %** des cas de violences recensés à l'AVIP. **31 %** sont des cas de **violences psychologiques**. Le **harcèlement (moral ou sexuel)** représente **19 %** des cas. **14 %** sont des faits de **violences sexuelles**.



Source : Direction
de l'Action et de l'Aide
Sociales

Victimes de violences reçues par Direction de l'Action et de l'Aide Sociales en 2020

- La Direction de l'Action et de l'Aide Sociales a recensé **7 cas** de violences commises envers des femmes en 2020, toutes par leur conjoint. Ces victimes ont majoritairement subi à la fois des **violences physiques** et **psychologiques**.



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- L'unité de compte est le fait de violence déclaré par la victime auprès des services de police, du parquet, des services hospitaliers, de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales et de l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales. Ainsi, les chiffres présentés ne rendent compte que de la partie quantifiable et révélée de l'ensemble des violences commises envers les femmes, ils peuvent donc être sous-évalués.
- Une même personne peut avoir été comptabilisée plusieurs fois, par exemple si elle a déclaré plus d'un cas de violence dans l'année ou si elle s'est présentée à différents services comptabilisant les faits de violence.
- Les définitions utilisées dans le cadre du recensement des faits de violence commis envers les femmes découlent des recommandations du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).



**Comité
pour la promotion
et la protection des droits des femmes**
Ministère d'État
Place de la Visitation
98000 Monaco
www.dfm.mc



**Institut Monégasque de la Statistique
et des Études Économiques**
9 rue du Gabian
98000 Monaco
www.imsee.mc